

Date de dépôt : 9 mai 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Serdaly-Morgan : Entre recrutement de personnel étranger et politique de coopération, les voies des HUG sont-elles pénétrables ? (question 1)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 avril 2012 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans une interpellation urgente écrite déposée le 24 février 2012 (IUE 1362), le groupe socialiste s'inquiétait des agissements contradictoires des HUG en matière de gestion des ressources humaines, interdisant d'un côté toute nouvelle promotion interne ou engagement de cadre frontalier dans les soins, et dans le même temps, formant du personnel à l'Ile Maurice pour ses salles d'opération. Il s'étonnait aussi que face à une pénurie de personnel de santé annoncée et une pénurie de personnel avérée dans le domaine des techniciens en salle d'opération, on puisse recourir à de telles pratiques au lieu de porter les efforts sur le développement de filières attractives pour les jeunes et les professionnels en emploi de notre région.

La réponse du Conseil d'Etat du 8 mars 2012 (IUE 1362-A) concernant l'Ile Maurice est angélique : il s'agit bien sûr de coopération, et le futur personnel formé à l'Ile Maurice s'est mué en un groupe d'étudiants mauriciens qui « exerceront une activité d'aide de s alle afin de compléter la formation qu'ils ont engagée dans leur pays ».

Des étudiants qui seront par ailleurs rémunérés CHF 62'464,- / an, mais « qui ne constitue[nt] pas une source de main d'œuvre puisqu'il est prévu, dès le départ, qu'ils retourneront dans leur pays ». « Une fois formés » ajoute-t-on. Le projet de départ est transformé en une action humanitaire, de formation et donc politiquement parfaitement correcte. Cependant un retour au pays, à l'échéance de leur permis ou au terme de leur contrat, prévu initialement pour 3 ans, remplacés peut-être même par d'autres, ressemble

plus à une durée de travail courante dans de nombreuses entreprises qu'à une formation qui aura ainsi duré au total plus de 4 ans !

Permettez-nous de nous étonner et de compléter notre question initiale que cette réponse appelle, par quelques autres.

En effet, le coût annoncé de la formation revient à environ CHF 13'000,- par personne, à l'exclusion du coût des formateurs et du personnel des HUG qui se rendent à l'Ile Maurice, en sus du salaire versé.

Si l'on peut de surcroît investir pour la formation d'étudiants mauriciens sur une période de 2 à 3 ans avec un salaire de CHF 62'464,- comment se fait-il que l'on ne puisse proposer des conditions aussi attractives pour qualifier du personnel régional en emploi (permettre par exemple à des Assistantes en soins et santé communautaire d'acquérir le titre ES correspondant en emploi ou à des infirmières de se spécialiser) ?

Entre leur titre d'aide et leur statut d'étudiant, quel sera leur place et leur rôle dans l'équipe de la salle d'opération ? Quelles seront leurs responsabilités en regard de celles d'un technicien en salle d'opération formé avec un titre du système de formation suisse ?

Si la formation d'étudiants mauriciens est du ressort de la politique de coopération des HUG qui dépend elle-même d'une mission de développement de relations internationales sur deux axes, comment cette politique est-elle définie, par qui est-elle avalisée et quelles sont les règles qui prévalent dans sa mise en œuvre ?

Si le groupe socialiste se permet de revenir avec une certaine insistance sur un point qui pourrait sembler à certains insignifiant, c'est que cette formation d'étudiant mauriciens semble dénoter d'un ensemble de pratiques peu transparentes dont le Conseil d'administration semble être peu au fait, d'une absence de politique réelle de recrutement dans une situation de pénurie, et de collusion d'intérêt personnels avec une déontologie professionnelle qui sied notamment à la gestion de fonds publics, mais aussi à la sécurité des patients et aux conditions de travail des collaborateurs.

Ma question est la suivante :

Quel est le coût total de la formation des étudiants mauriciens, incluant le salaire et les frais liés au déplacement des formateurs et du personnel médical ou autre des HUG, et comment ces coûts sont-ils financés ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La première mission sur place a été effectuée par une infirmière spécialisée dans le contrôle de l'infection, retraitée des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG). Un infirmier formateur s'est en suite déplacé, jusqu'à ce jour pour un total de 5 semaines, pour une charge de travail de 40h par semaine. Deux semaines sont encore prévues avant la fin de la formation sur place. La totalité de l'investissement de cet infirmier formateur depuis Genève et sur place représente 660 heures de travail soit un total de 39'798 F.

A cela s'ajoutera la gestion du programme de formation à Genève par les cadres de bloc opératoire (préparation de l'enseignement pratique et de l'encadrement sur les lieux, accueil, etc.) pour un montant de 7'213 F.

Le coût estimé par étudiant et par année à Genève (salaire) à partir de 2013 est de 62'624 F, soit 1'249'280 F pour 20 étudiants auquel s'ajoutera le salaire de deux formateurs spécifiquement engagés à cet effet, se montant à 192'422 F par année, soit donc au total 1'441'702 F financés par le budget des HUG. Ce programme et son financement est à l'image des autres coopérations internationales menées par les HUG, s'agissant de l'une des orientations de leur plan stratégique 2010-2015 reposant sur une valeur clé de la communauté, l'esprit de Genève.

L'ensemble des coûts des déplacements, y compris l'hébergement sur place pour les formateurs dans le cadre de la coopération avec l'île Maurice, a été pris en charge par les autorités mauriciennes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

Pierre-François UNGER